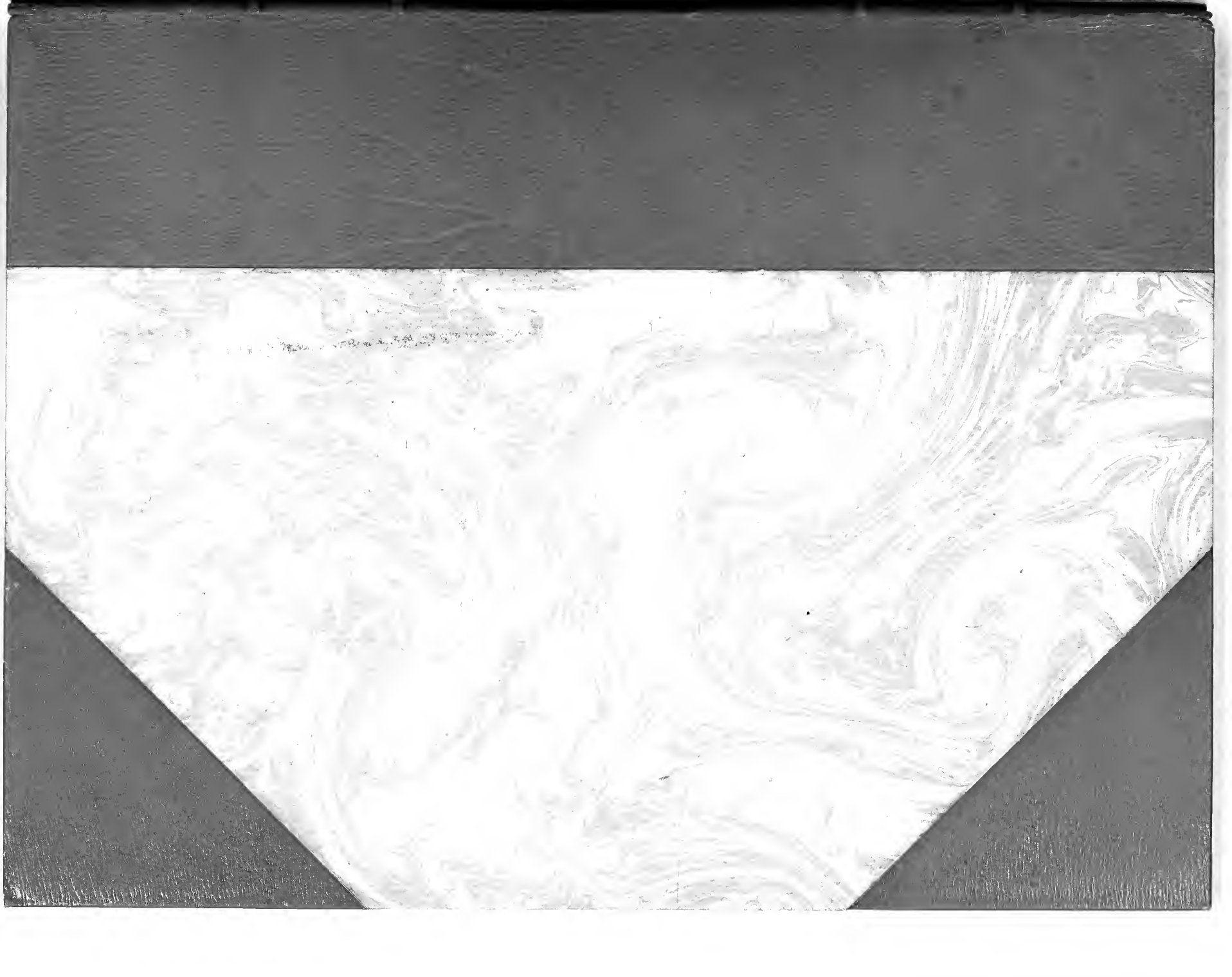

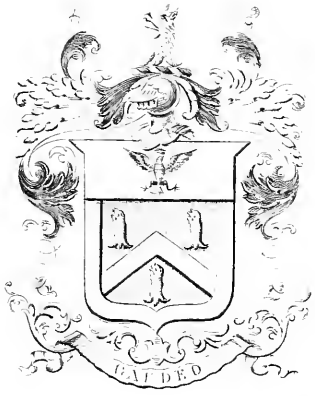

John Carter Brown
Library
Brown University

RÉPONSE

DU GÉNÉRAL

ROCHAMBEAU,

A L'ARRÊTÉ

DES AGENS PARTICULIERS

Du Directoire Exécutif à St. Domingue.

A PHILADELPHIE,

De l'imprimerie de PARENT, Cinquième rue Sud, N°. 32.

202

(RPJC)

RÉPONSE
DU GÉNÉRAL ROCHAMBEAU,
A L'ARRÊTÉ DES AGENS PARTICULIERS
Du Directoire Exécutif, à St. Domingue.

CE n'eſt qu'après trois mois et demi de ſéjour dans cette ville que j'ai pu obtenir de connaître les motifs de ma deſtitution du commandement en chef de la partie eſpagnole de St. Domingue, prononcée par les agens particuliers du Directoire Exécutif dans cette Colonie. Jaloux de mériter l'eſtime du gouvernement, et celle de tous les Français, j'ai dû répondre à cette pièce menſongère, et lui donner la plus grande publicité, afin que chacun puiſſe juger ma conduite à St. Domingue, et les efforts que j'ai faits pour ſauver cette Colonie précieuſe.

EXTRAIT *du régiſtre des délibérations de la Commiſſion déléguée par le gouvernement français aux Iſles-ſous-le-vent.*

" Au Cap, le 30 Meſſidor, an IV de la République " française, une et indivisible.

" La Commiſſion, conſidérant que reſponſable " envers la France du ſalut de la Colonie de *St.* " *Domingue.* (1)

—— " Elle ne peut, et ne doit y maintenir dans " les emplois civils et militaires, que des hommes ſur " le républicaniſme deſquels elle puiſſe entièrement " ſe repoſer. (2)

RÉPONSE
DU GÉNÉRAL ROCHAMBEAU.

(1) On a pu voir la manière dont les *agens particuliers du Directoire* opèrent le ſalut de la Colonie, en laiſſant égorger les blancs dans la partie du *Sud* et dans celle du *Nord.*

(2) On va juger s'il eſt poſſible de compter ſur les vertus civiques et le républicaniſme des hommes employés par les *agens.*

—— " Que ſi dans la ſituation actuelle de cette " Colonie, de ſimples ſoupçons l'autoriſent a en " éloigner ceux qui en ſeraient l'objet, de toutes " fonctions publiques, elle doit à plus forte raiſon ſe " montrer ſévère, lorſque les ſoupçons ont acquis " un degré de certitude et de conviction. (3)

—— " Conſidérant que la conduite tenue par le " général *Rochambeau*, depuis ſon arrivée à St. " Domingue, a conſtamment été marquée au coin " de l'inciviſme, de l'inſubordination, et du mépris " le plus ouvert pour la première autorité déléguée " par la France. (4)

Je citerai le citoyen *le Borgne* leur délégué, l'un des auteurs des aſſaſſinats de la partie du Sud de la Colonie, que j'ai expulſé des Iſles-du-Vent, pour les vols qu'il y a commis.

Idelinger, trop malheureuſement connu pour lui dans les places de commerce de France.

Bellegarde, qui a vendu ſon poſte aux Anglais, et déſerté les drapeaux de la République, au ſecond ſiége de la Martinique.

Cerizier, aſſaſſin du capitaine de vaiſſeau *Macnemara*, à l'Iſle de France.

Enfin tant d'autres que je pourrais nommer. Les deux derniers ſont les aides-de-camp du citoyen *le Blanc*.

(3) Il faut donc *prouver* le délit *préſumé*, car la certitude ne peut naître que d'une *preuve*, et j'ai réclamé depuis long-temps la juſtice du Directoire pour le faire juger.

(4) Si de chercher ſans ceſſe les moyens de ſervir utilement ſon pays, de ſupporter ſans murmure toutes les privations comme un ſoldat, de laiſſer ſes appointements (dont à préſent je n'ai pas encore reçu un écu) pour le payer, c'eſt de *l'inciviſme*, j'en ſuis coupable.

Si de manger à la table ſomptueuſe des agens *la demi-ration* à laquelle nous étions réduits, de n'y boire que du *rhum* et de *l'eau*, qu'on nous donnait au lieu de *vin*, c'eſt de *l'inſubordination*, j'en fais gloire. Le ſoldat ſouffrait; j'avais l'honneur d'être ſon chef; je lui devais l'exemple de la patience; je n'y ai jamais manqué.

J'ai toujours dit et mandé au *miniſtre de la marine et des Colonies*, ainſi qu'aux agens eux-mêmes, que je *reſpectais leur caractère public*, mais que je mépriſais ſouverainement quelques uns d'eux, notamment le citoyen *Leblanc*, qui employa un tems conſidérable à me perſuader qu'il fallait beaucoup de voleurs dans l'adminiſtration de *St. Domingue*. (J'ai rendu compte de ce fait au miniſtre de la marine.

—— " Que loin de donner à tous les citoyens l'e-
" xemple de la soumission et des égards envers cette
" autorité, il s'est en quelque sorte annoncé comme
" le point de ralliement de ceux qui voudraient l'in-
" sulter et l'avilir; que toutes ses actions, tous ses
" discours publics et particuliers ont été dirigés vers
" ce but criminel. (5)

—— " Qu'après s'être permis d'aller sans congé,
" sans mission, sans même aucune espèce d'autorisa-
" tion, parcourir différentes places et plusieurs
" postes militaires. (6)

—— " Dont il a distrait le commandant au mo-
" ment même où les Anglais prenaient *Bombarde*. Il
" est rentré au Cap sans en instruire la Commission,
" sans lui faire aucun rapport, sans daigner même
" lui rendre aucun de ces devoirs que la bienséance
" eut exigés. (7)

—— " Que lors des fêtes républicaines qui ont
" eu lieu au Cap, il s'en est absenté avec tout son
" état-major, ou n'y a paru que pour braver les
" délégués du *gouvernement français* dans l'exercice
" même de leurs fonctions, ridiculiser publiquement
" leur sensibilité, les cérémonies républicaines, et
" les cris de *vive la république!* (8)

(5) Le fait est faux. La manière dont j'ai obéi aux arrêtés des agens, prouve et ma soumission, et les égards que je portais à leur autorité.

(6) Je n'avais jamais ouï dire qu'un *général en chef* eut besoin de *congé* pour aller reconnaître l'ennemi. J'avais cependant prévenu *Sonthonax* de mon départ.

(7) J'étais au *Port-de-Paix*, lorsque le général de brigade *Pageot* reçut la nouvelle de la prise de ce quartier: je n'aurais même jamais parlé de sa reprise, si je n'étais attaqué sur un fait qui m'honore.

C'est moi qui, après avoir fait toutes les reconnaissances sur *Bombarde*, et même sur les retranchemens du *Môle St. Nicholas*, pour reconnaître la place de plus près, ai tracé au général de brigade *Pageot*, le plan qu'il avait à suivre pour reprendre ce poste important. C'est en présence de *Delair* et *de Levasseur*, excellens officiers, déportés par ordre des agens, je ne sais trop pourquoi, que je fis ce plan.

C'est à ma sollicitation que les commandans des *Gonaïves* et du *Gros-Morne*, ont envoyé des renforts à *Pageot*. Le général *Laveaux* est en France. Il connait tous les faits que je viens d'avancer.

J'avais aussi donné à *Toussaint Louverture*, le plan d'attaque de *St. Marc* que j'avais reconnu à portée de fusil: *Laveaux* en a connaissance, je lui avais tout communiqué; mais je me suis gardé d'en faire part aux agens: l'expérience m'avait prouvé qu'ils ne savaient pas garder un secret, car le *plan de campagne du Directoire Exécutif*, était entre les mains des femmes passagères à bord du *Watigny*, au moment de notre arrivée au Cap.

(8) Pendant mon sejour au Cap, on n'y a célébré que deux fêtes: *j'ai assisté à toutes deux*. La première fut l'entrée triomphale des agens, le lendemain de leur arrivée au Cap. La deuxième le 14 Juillet; il est aisé sans doute de *calomnier*, mais je répons que personne n'osera me soutenir, ni ne

—— " Qu'entouré d'hommes qui preſque tous, " affichent hautement la haine du gouvernement ré- " publicain, aviliſſent par leurs propos la France et " le gouvernement français, il a conſtamment au- " toriſé et même encouragé leurs propos injurieux " contre les délégués de ce gouvernement; que non " content d'avoir permis qu'un de *ſes agens* vint " juſqu'au ſein de la Commiſſion inſulter un de " ſes membres, et fit enſuite de cette démarche " ſcandaleuſe une eſpèce de trophée public; il l'a " ſanctionné lui-même par ſa conduite, en écrivant " à la Commiſſion la lettre la plus indécente et la " plus irreſpectueuſe. (9)

pourra *prouver*, m'avoir *jamais entendu ridiculiſer les céremonies républicaines* et les cris *vive la république*. Mais il eſt vrai que j'ai été indigné de voir les agens ſouffrir que de jeunes perſonnes les couvriſſent de fleurs, en chantant des hymnes à leur louange.

On a encore célébré au Cap une fête publique à la mémoire de *Polverel*, à laquelle les agens ont aſſiſté en corps. *La loi n'ordonne point cette fête*, je n'y ai pas paru. Je méſeſtimais *Polverel*—Et voilà ce que les agens appellent *ridiculiſer leur ſenſibilité*.

(9) Je ne m'attendais pas, je l'avoue, que *les agens particuliers du Directoire Executif* attaqueraient les officiers que j'avais ſous mes ordres: je vais les faire connaître.

Le général de brigade *Mirdonday*, chef de l'état-major, qui, la dernière guerre avait ſervi en cette qualité ſous les ordres du *Bailli de Suffren*. Il eſt couvert de bleſſures, et a parfaitement ſervi dans la guerre de la *Vendée*.

Le chef de brigade *Paniſſe*, mon aide-de-camp, a ſervi avec diſtinction à la *Martinique*, durant les deux ſièges que cette Colonie a ſupporté: il a reçu deux bleſſures.

Le chef de bataillon *La Houſſaye* mon aide de-camp, a ſervi en cette qualité au premier ſiège de *la Martinique*. Je l'avais envoyé en France porter mes dépêches au gouvernement, annoncer les ſuccès des patriotes aux Antilles, et demander des ſecours pour les aſſurer. Il fut mis en priſon; c'était ſous le règne de la terreur. Depuis ſa ſortie des priſons, il a ſervi ſous les ordres du brave *Dugomier* à l'armée des Pyrénées-Orientales, en qualité d'adjoint aux adjudans-généraux; il en a les certificats les plus honorables.

D'Avenne et *Simon*, mes *aides-de-camp*, ont ſervi avec diſtinction à *Sainte-Lucie* ſous les ordres du général *Ricard*. Ils y ont ſupporté le fardeau du jour.

Bragelongne, mon aide-de-camp, a fait la guerre dans la Vendée, comme aide-de-camp du général *Canclaux*, ſon oncle.

Roch, homme de couleur, mon *aide-de-camp*, a eu le poignet emporté par un boulet de canon au deuxième siège de la *Martinique*, où il a servi avec la plus grande distinction.

Voilà les hommes dont j'étais entouré, que l'on accuse de *haïr le gouvernement, et de l'avilir par des propos injurieux.*

Je n'avais point d'*agens* ni de *délégués*, n'étant pas moi-même *agent du Directoire Exécutif.*

J'avais demandé à ceux-ci le jugement du citoyen *Paulin Goy*, qu'ils avaient fait arrêter pour avoir demandé au citoyen *Le Blanc*, l'explication du mot barbare et inconnu *Baulbinocrate*, dont il s'était servi en énonçant une opinion personnelle.

Paulin Goy était le secrétaire de *l'Etat-major de l'armée de la partie Espagnole.* Ce brave jeune homme avait servi avec honneur à l'armée des Pyrénées-Orientales, dans un des bataillons des chasseurs de la *Gironde.*

J'ai fait connaître aux *agens* dans la lettre dont ils se plaignent, mon respect pour leur *caractère public* et le peu d'estime que j'avais pour quelques uns d'eux, comme *hommes privés.* (Cette lettre est dans les archives de la commission des Colonies.)

(10) Ce fait est si ridicule qu'il le serait encore plus de le refuter.

—— " La Commission considérant que toutes " ces circonstances annoncent au moins da la part du " général *Rochambeau* le dessein non-équivoque de " rivaliser de pouvoir avec elle. (10)

—— " Que c'est de cette lutte scandaleuse élevée entre l'autorité civile et militaire, que sont " résultés tous les maux qui ont affligé cette Colo- " nie; que les ruines encore fumantes du Cap, at- " testent les crimes de *Galbaud*, dont le général " *Rochambeau* n'a que trop bien copié jusques ici " les manières, et affecté les prétentions. (11)

(11) Cette imputation joint au ridicule, l'atrocité la plus calomnieuse.

Les nouveaux malheurs de *St. Domingue*, ne datent que depuis mon départ de cette Colonie, et depuis la présence des délégués des agens dans les différentes parties de cette isle malheureuse. J'avais prédit nombre de fois à ces agens, ce qui devait arriver, *de leur conduite, du choix de leurs délegués, du luxe qu'ils etalaient, au milieu de la misère affreuse qui desolait la Colonie* (je l'avais mandé dans toutes mes lettres au ministre de la marine, elles feront foi) *des fausses mesures qu'ils prenaient, des-*

préférances marquées qu'ils accordaient aux aſſaſſins des blancs, et à ceux qui diſaient qu'il ne fallait plus de proprietaires, &c.

Les agens n'ont *jamais voulu ſuivre* les conſeils, que, guidé par l'amour de mon pays, le déſir de rémedier aux maux que je prévoyais, je leur ai donné *avec force*, et *ſur-tout ſans flatterie*, ce qu'ils appellent *lutte ſcandaleuſe*. Je le répète, ma correſpondance officielle et les évènemens feront foi.

Effrayés de ma franchiſe, ſachant bien que je n'adopterais jamais leurs principes, ils m'ont *deſtitué* et *deporté :* j'ai obéi avec le reſpect que je porte à l'autorité de qui ils tiennent celle dont ils abuſent.

Ils ont voulu me faire ſuppoſer coupable, en m'aſſimilant au général *Galbaud* que *Polverel* et *Sonthonax* ont accuſé d'avoir fait incendier le Cap.

Je ne connais pas *Galbaud*, n'ai *jamais eu aucune relation avec lui ;* mais à la honte éternelle des commiſſaires-civils, c'eſt ici le moment de rendre hommage à la vérité.

Il n'y a eu que les quartiers défendus par *Galbaud*, qui n'ont pas été brûlés, le feu fut mis *au Bac de la Foſſette*, à l'extrémité de la ville, par *les troupes attachées aux commiſſaires au moment où la retraite de Polverel et Sonthonax de ce quartier occupé par eux, en laiſſa la poſſibilité.*

Plus heureux que les agens, il me reſte la certitude d'avoir tout fait pour tâcher d'opérer le bien, de n'avoir ni ordonné ni ſouffert aucun maſſacre, d'avoir au contraire briſé les fers, et adouci le ſort de beaucoup de malheureux, et d'avoir été honoré des regrets de la Colonie que l'on m'a forcé de quitter.

Sur ma conduite, ſur les faits que j'avance, il n'eſt preſque pas un habitant de ce pays infortuné dont je n'oſe hautement réclamer le témoignage.

(12) Ma conduite eut été celle que j'ai tenu toute ma vie, fidèle à l'honneur, à mes devoirs, à mon pays, à la juſtice, à l'humanité : redoutable ſeulement aux ſcélérats, aux dilapidateurs, enfin aux ennemis de tout genre de leur patrie.

—— " Conſidérant encore que cette conduite " tenue ſous les yeux même du général *Rochambeau* " doit lui faire preſſentir celle qu'il tiendra loin " d'elle, et quand il ſera rendu dans la partie ci- " devant Eſpagnole de *St. Domingue.* (12)

—— " Dont il se nomme déjà le gouverneur. (13)

—— " Que dédaignant même de dissimuler ses " intentions et ses projets à cet égard, le général " *Rochambeau* annonce que dès qu'il sera en pos- " session de son gouvernement il n'aura plus rien à " démêler avec cette commission, dont il brûle de " se voir indépendant. (14)

—— " Qu'il prétend même lui et les siens avoir " reçu du gouvernement français des ordres secrets " et des instructions particulières. (15)

—— " Que déjà il se flatte d'entretenir une cor- " respondance suivie avec la noblesse, l'évêque et le " clergé de *Santo-Domingo*, qui tous lui promettent " une reception digne de son rang et de ses prin- " cipes. (16)

—— " Que son arrivée à *Santo-Domingo* est " l'objet des vœux et de l'espoir des émigrés nobles, " et grands colons; dont plusieurs, les royalistes " les plus effrénés, portent constamment la cocarde " blanche, et le deuil de *Capet dernier*, avec les " quels il a vécu dans la plus grande intimité pen- " dant un an et demi qu'il est resté aux *Etats-Unis*, " sont déjà rentrés dans la partie Espagnole, et dont " un plus grand nombre encore, se prépare à y " débarquer sitôt qu'on aura la certitude que *M. de* " *Rochambeau* en aura pris possession. (17)

(13) Le fait est faux : je n'ai jamais été désigné pour être gouverneur de la partie ci-devant Espagnole. J'étais nommé général *en chef* par le *Directoire Exécutif*, et je n'ai jamais parlé, ni agi qu'en cette qualité.

(14) Ridicule et calomnieuse imputation ! *ridicule*, puisque les pouvoirs des agens étant illimités, et s'étendant sur la totalité de l'Isle, *moi général en chef en mission spéciale dans la partie Espagnole*, je ne pouvais jamais m'en croire indépendant. Je leur devais des *comptes*, *des rapports sur l'Etat de mon commandement*, &c. *calomnieuse*, parce que je n'ai jamais rien dit qui tendit à manifester ces sentimens.

(15) Si le gouvernement m'avait communiqué des instructions secrètes, certes je n'en aurai fait part à personne, et mes aides-de-camp même, ignorent si le ministre de la marine a eu cette confiance en moi.

(16) Ceci est aussi probable que les accusations que quelques journalistes ont fait contre le citoyen *Carnot*, *d'avoir livré aux ennemis, l'armée du Rhin et Mozelle*, lors de la belle retraite de cette armée du *Danube* sur le *Rhin*.

On sait très-bien d'ailleurs que l'archevêque de *Santo-Domingo*, et son clergé étaient partis pour la *Havane* lorsque j'arrivai au Cap.

(17) Ce n'étaient point les émigrés ni les royalistes qui attendaient mon arrivée à *Santo Domingo*, mais bien les propriétaires de *St. Domingne* qui se sont refugiés aux *Etats-Unis*, lors de l'incendie de la partie Française, et ceux des isles du Vent qui y ont été déportés par les Anglais lorsqu'ils s'emparèrent de ces belles possessions. Oui, j'ai vu avec intérêt ces hommes dont les malheurs doivent exciter la sensibilité de tout être pensant. Ce sont ceux-là seuls avec qui j'ai eu des relations pendant mon séjour aux *Etats-Unis*.

Au reste ma conduite durant les deux sièges de la *Martinique*, aurait dû se me semble répondre seule et victorieusement, à cette absurde imputation de *Monsieur le Blanc ancien garde de la marine*.

—— " Que la Commiſſion a reçu des renſeigne-
" mens qui ne lui permettent plus aucune eſpèce de
" doute à cet égard ; que ſes diſpoſitions bien con-
" nues doivent lui inſpirer des craintes trop fondées
" ſur les ſuites funeſtes qu'elles peuvent avoir pour
" la *Colonie* et *la république*. (18)

—— " Conſidérant enfin qu'il ſerait trop tard
" de s'oppoſer aux vues ambitieuſes et inciviques du
" général *Rochambeau* lorſqu'il aurait en ſon pou-
" voir tous les moyens d'en aſſurer le ſuccès ; que la
" prudence, le ſalut de la Colonie, exigent d'arê-
" ter dès leur principe les progrès d'un parti qui
" déjà ſe forme ſous ſon nom, et qui groſſi par les
" émigrés colons, les fanatiques, les mécontens,
" enfin par les ennemis de la République, et les fac-
" tieux de tous les genres, renouvellerait dans cette
" Colonie toutes les horreurs dont la *Vendée* nous a
" préſenté l'affreux tableau. (19)

—— " D'après toutes ces conſidérations et beau-
" coup d'autres qu'elle ſe reſerve de déduire en
" tems et lieu. (20)

(18) Je prens acte de cette déclaration et ſomme le citoyen *Giraud* l'un des *agens du Directoire*, et qui eſt maintenant en France de produire ces renſeignemens, et ſur-tout les preuves matérielles des délits qui me ſont imputés, et je le défie lui et ſes collègues d'en produire aucunes.

(19) Il eut été à la vérité trop tard pour les délégués des agens de travailler le pays en finance comme ils le projettaient, lorſque j'en aurais pris poſſeſſion.

Il eſt bien ſatisfaiſant pour moi de pouvoir dire que tous les propriétaires de ce pays nouvellement cédé à la France, attendaient mon arrivée ſans crainte, et avaient confiance dans mon adminiſtration qu'ils avaient pu juger lorſque je fus gouverneur de *St. Domingue* en 1792. Ils ont fui en partie depuis qu'ils ſe ſont vus ménacés de dilapidateurs que rien ne contiendrait, et aujourd'hui la France n'a pu prendre poſſeſſion d'un pays qui lui eſt cédé par les traités.

Au reſte à ces abſurdes imputations, je ne répondrai qu'en renouvellant au citoyen *Giraud ma ſommation* de produire les *preuves*.

Je ne puis m'empêcher de faire ici une obſervation ſur les guerres de *la Vendée* et de *St. Domingue* : la guerre de *St. Domingue* eſt celle des non-propriétaires contre les propriétaires légitimes, et celle de *la Vendée* la guerre des royaliſtes et des fanatiques contre les républicains. Elles ne peuvent être aſſimilées ni dans leurs cauſes ni dans leurs effets.

(20) Ou, les preuves ont déjà été envoyées au gouvernement ; et alors je demande qu'elle me ſoient communiquées : où, elles ont été apportées par le citoyen *Giraud*, et alors je le ſomme de les produire. Il en eſt tems, car je déſire enfin me montrer au grand jour, le plutôt poſſible et ſur-tout d'éclairer la réligion du *Directoire* trompé.

—— " La Commiſſion arrête que le général " *Rochambeau* eſt deſtitué de ſes fonctions de com- " mandant en chef de la partie de la Colonie de *St.* " *Domingue* ci-devant Eſpagnole, et que le pré- " ſent arrêté lui ſera notifié dans le jour. (21)

" Signé au régiſtre des procès-verbaux *Giraud* " préſident; *Le Blanc*, *Sonthonax et Raymond* " commiſſaires; *Paſcal* ſecrétaire-général.

(21) La Commiſſion avait elle le droit de me deſtituer, *étant chargé d'une miſſion ſpéciale et importante par le Directoire* lui-même.—*Je ne le crois pas;* mais ce n'eſt qu'à préſent que je me permets cette queſtion. Je proteſtai, mais me ſoumis à une deſtitution peut-être illégale, ſûrement injuſte.

DTN. ROCHAMBEAU.

AUSSITOT que mon aide-de-camp *Paniſſe* m'a fait paſſer l'arrêté ci-deſſus, qu'il tenait du préſident de la *Commiſſion des Colonies;* j'ai du travailler à l'éclairer.

Je répons par des faits que je m'engage de juſtifier. J'ai eu je l'avoue beſoin de force pour faire trêve à l'indignation qui m'a ſaiſi à la lecture de cette abſurde *arrêté*.

Deſtitué, *déporté*. Voilà le prix de quatre années d'une conduite (j'oſe le dire) irréprochable, et ſouvent utile à ma patrie.

Pour récompenſe des privations que je me ſuis impoſées, des peines de tout genre inſéparables d'une adminiſtration auſſi agitée que la mienne, pour prix d'avoir voulu conſerver à mon pays la plus utile de ſes Colonies; je ſuis déchiré, calomnié par des hommes qui abuſant du pouvoir qui leur eſt confie, trompent le gouvernement: ont détruit ou laiſſé détruire cette Colonie, en ont fait fuir les propriétaires pour envahir leurs poſſeſſions, ont couvert de cendres et de décombres ce malheureux pays, et ſont enfin parvenus au point d'être diviſés entr'eux, de ſe dénoncer mutuellement, de n'avoir plus ni généraux ni officiers, d'être même ſous le couteau des Africains qu'ils ont armés, et ne peuvent contenir, enfin que leur nom ne ſoit prononcé qu'avec l'horreur qu'ils inſpirent à l'Europe entière.

Je déclare que tout ſera mis par moi au plus grand jour. Je produirai toutes les pièces, ma correſpondance officielle et confidentielle, je ne tairai rien.

Je déclare que la Colonie a pu être ſauvée, et que j'en ai fourni les moyens aux *agens*. Qu'elle pourrait l'être encore en y employant des ſoins et des moyens puiſſans.

Je déclare enfin, que les ſeuls et vrais motifs de ma deſtitution et de ma déportation ſont, le refus formel que j'avais fait d'emmener avec moi dans la partie Eſpagnole des délégués connus par la plus extrême immoralité; la certitude que je ne ſouffrirais ni pillage, ni maſſacre, ni incendie, que je punirai les dilapidateurs, protégerais les propriétaires, et utiliſerais enfin pour ma patrie, et non pour les agens ce beau pays. Ce ſont là les principes que je m'honore d'avoir affiché hautement, et qu'ils appelent *inciviſme*, *inſubordination*, *mépris*, *lutte ſcandaleuſe*, &c. et voilà ce qui a opéré ma deſtitution.

J'ai demandé au *Directoire* d'être mis à un conseil de guerre, je ne cesserai de répéter ma demande afin que la France entière puisse juger.

DTN. ROCHAMBEAU.

P. S. C'est avec une extrême satisfaction que je n'ai pas vu *Roume* signataire de l'arrêté. Il était connu trop avantageusement comme un administrateur intègre, aux isles-du-vent, pour approuver la conduite de ses collègues.

Giraud, quoique président de la Commission lors de ma destitution, ne doit pas être confondu je crois, avec les destructeurs de cette Colonie précieuse. C'est donc à regret que je l'attaque.

DTN. ROCHAMBEAU.

Bordeaux, le 9 Pluviôse, an V de la R. F. une et indivisible

FIN.

E797
R67Zr
1-SIZE